




STRATÉGIE MINISTÉRIELLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023-2027



A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Agence spatiale canadienne. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

L'Agence spatiale canadienne
6767, route de l'Aéroport
Saint-Hubert, Québec
J3Y 8Y9

Téléphone: 450 926-4800
Fax: 450 926-4352
Courriel: asc.info.csa@canada.ca
Site web: www.asc-csa.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'innovation, des sciences et de l'industrie, 2023

No de cat.: ST96-21F-PDF
(fichier PDF, en français)
ISSN:2817-6170

Résumé exécutif

Avec sa première Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), l'Agence spatiale canadienne (ASC) met en évidence les efforts qu'elle déploie pour favoriser l'utilisation de technologies, de données et de solutions spatiales afin de réaliser les ambitions du Canada et du monde entier en matière de développement durable.

Au cours des dernières décennies, l'ASC a investi dans des technologies, des missions, la science ainsi que le développement d'applications conforme aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Dans le cadre de ses contributions à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), l'ASC s'est engagée à fournir des services et des technologies spatiales pour surveiller et protéger nos écosystèmes. L'observation de la Terre (OT) fournit des données fiables essentielles au développement et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'initiatives durables et efficaces visant à atténuer les effets du changement climatique.

L'ASC joue un rôle essentiel en aidant le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière de durabilité environnementale, sociale et économique.

En collaborant avec des partenaires et parties prenantes du secteur spatiale ainsi qu'avec des industries liées aux activités de l'espace, l'ASC contribue à faire progresser l'innovation technologique dans les domaines de la production alimentaire et de la santé, à inspirer des personnes de tous âges et de tous horizons à poursuivre des carrières dans le domaine spatial, à améliorer l'accès aux données environnementales clés et leur transmission, tout en mettant en œuvre des processus internes équitables et durables.

Tirant parti de la position du Canada en tant que puissance spatiale, l'ASC continuera d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes tout en contribuant à la prospérité équitable et durable du pays. Les actions ministérielles mentionnées dans la présente SMDD servent de référence pour l'engagement de l'ASC à atteindre les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et du Programme 2030.

À cette fin, l'ASC est heureuse de présenter sa SMDD 2023-2027.

SECTION 1

Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026

présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des sphères environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, l'Agence spatiale canadienne appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La [loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également **7 principes** qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDDs. Ces principes de base ont été considérés et intégrés dans la SMDD de l'Agence spatiale canadienne.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). La stratégie tient également compte des initiatives liées aux ODDs qui ne relèvent pas de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du Rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les ODDs.



SECTION 2

Vision du développement durable de l'Agence spatiale canadienne

Conformément à son mandat, qui est « de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique ». L'Agence spatiale canadienne (ASC) est résolue à veiller à ce que ses activités soient menées de manière durable, tant dans l'espace que sur la Terre. À cette fin, l'ASC a élaboré une vision :

VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Explorer et exploiter l'espace pour améliorer la vie des Canadiens et des Canadiennes, tout en encourageant les pratiques durables et en assurant la préservation de notre planète et de son environnement spatial pour les générations futures.

Cette vision constitue le principe directeur de la première SMDD de l'ASC et détaille les actions clés de l'ASC contribuant à l'atteinte des objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 et du Programme 2030.

L'ASC appuie les objectifs suivants :

OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE ET OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Les défis que doivent relever les astronautes dans l'espace présentent des similitudes avec les problèmes rencontrés par les habitants des communautés éloignées et nordiques du Canada, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les soins de santé. L'ASC s'est engagée à surmonter ces défis en tirant profit des innovations spatiales en matière de santé et d'alimentation afin de promouvoir des pratiques agricoles durables et d'améliorer les soins de santé dans les communautés éloignées et nordiques.

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'espace offre une occasion sans précédent d'inspirer, de captiver et d'émerveiller les Canadiens de tous âges. Grâce à des initiatives ciblées dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), l'ASC cherche à encourager les jeunes à poursuivre des carrières dans les STIM ainsi qu'à promouvoir l'acquisition de compétences et de connaissances favorisant le développement durable.

OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

L'ASC prend des mesures favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes en appliquant rigoureusement l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) à toutes ses initiatives. En outre, l'ASC accueillera, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA), la réunion d'experts Space4Women 2023 à Montréal. Des experts d'agences spatiales, d'universités, d'industries et d'organisations internationales communiqueront leurs expériences, leurs pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la promotion de l'égalité des genres dans le secteur spatial.

OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

La prospérité des Canadiens et des Canadiennes est au cœur du mandat de l'ASC. En stimulant l'innovation technologique et la recherche, l'ASC contribue à la croissance du secteur spatial et au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, tout en exploitant les technologies spatiales pour relever des défis environnementaux.

OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

La réconciliation avec les peuples autochtones constitue un objectif de l'ASC depuis longtemps. L'ASC poursuivra ses efforts en vue de faire participer les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis aux initiatives spatiales, avec comme objectif global d'établir des relations à long terme avec ces communautés. L'ASC continuera d'intégrer des processus d'embauche inclusifs dans ses stratégies de recrutement, afin que les effectifs de l'ASC correspondent à la disponibilité sur le marché du travail pour tous les groupes visés par l'équité en matière d'emploi.

OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Comme d'autres ministères, l'ASC travaille activement à la réduction des déchets et à la promotion de l'utilisation de véhicules à zéro émission. Dans le cadre de sa stratégie d'approvisionnement écologique, l'ASC a réalisé une étude relative à son empreinte carbone afin d'analyser ses achats de biens et de services pour mieux comprendre leurs incidences sur l'environnement.

OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

De la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert dans ses processus internes, à la collaboration avec ses partenaires internationaux en matière de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe, l'ASC s'efforcera de devenir une agence spatiale carboneutre tout en veillant à ce que le développement durable soit fermement ancré dans sa culture organisationnelle. L'ASC joue également un rôle de premier plan au sein du gouvernement canadien pour garantir l'accessibilité et l'utilisation des données d'observation de la Terre, qui permettent d'offrir des services de résilience climatique et de promouvoir une croissance durable.

OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sa population étant dispersée sur près de 10 millions de kilomètres carrés, le Canada fait face à un défi unique en matière de renseignement environnemental. Cette réalité à encourager le Canada à favoriser l'utilisation de satellites d'observation de la Terre (OT). Dans le cadre de ses contributions à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), l'ASC fournit des services et des technologies spatiales pour surveiller et protéger nos écosystèmes. Les données d'OT de l'ASC permettront de réunir ses partenaires, afin de mieux comprendre le système terrestre, de favoriser la croissance du secteur spatial et de fournir des services fiables aux Canadiens et Canadiennes. Ces partenariats déboucheront sur des solutions spatiales innovantes qui favoriseront l'atteinte de l'ensemble des 17 objectifs d'ODD.

ALLER DE L'AVANT

Misant sur les possibilités uniques qu'offre l'espace, l'ASC poursuivra ses efforts en vue de créer un avenir durable, dans lequel les progrès scientifiques et les innovations technologiques profiteront aux Canadiens et Canadiennes ainsi qu'à l'environnement. Les actions et activités détaillées sont présentées dans la section 4 de la SMDD.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable, l'ASC a examiné et pris en compte les commentaires issus des consultations publiques sur la SFDD 2022-2026 qui se sont déroulées entre le 11 mars et le 9 juillet 2022. Au cours de ces consultations, l'ASC a organisé un webinaire public sur l'observation de la Terre par satellite pour le développement durable, afin de discuter des multiples possibilités de l'OT et de son application pour atteindre les ODD.

Les consultations publiques ont permis de recueillir 700 commentaires de la part d'une grande diversité de parties prenantes, parmi lesquelles des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises ainsi que des Canadiens et des Canadiennes d'horizons divers. La version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable a également été communiquée aux comités appropriés des chambres du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable afin qu'ils l'examinent et fassent des commentaires.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Dans l'ensemble, l'ASC n'a pas reçu de commentaires précis sur le domaine spatial et le développement durable. Elle a pu cependant définir des priorités et déterminer les enjeux en matière de développement durable qui ont une incidence sur l'Agence. En particulier, la consultation publique sur la SFDD a mis en évidence l'opinion du public selon laquelle les objectifs doivent être réalisables et qu'un suivi doit être effectué régulièrement pour assurer la responsabilisation.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

L'ASC a pris en considération les priorités et les questions susmentionnées lors de l'élaboration de la présente SMDD.

Afin de définir des cibles, de mettre en œuvre les moyens pour les atteindre et d'obtenir des résultats en faisant preuve de rigueur et d'objectivité, l'ASC a veillé à ce que tous ses indicateurs de la SMDD soient étroitement intégrés dans son Cadre ministériel des résultats (CMR) et ses profils d'information sur le rendement.

Vous trouverez plus d'information sur la consultation publique liée à la SFDD et ses résultats dans le [rapport sur la consultation publique dans le cadre de la SFDD](#).



SECTION 4

Engagements de l'Agence spatiale canadienne





OBJECTIF 2 SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

LE CONTEXTE DE LA SFDD

L'accès à une alimentation saine et à un approvisionnement alimentaire durable n'est malheureusement pas une réalité pour tous les Canadiens. Certaines communautés du Canada sont isolées et souvent confrontées à des environnements aux conditions défavorables, ce qui rend l'accès aux aliments frais particulièrement difficile. Ces conditions étant parfois comparables à celles auxquelles sont confrontés les astronautes, l'ASC s'est penchée sur des moyens d'utiliser les technologies spatiales pour **améliorer l'accès à des aliments frais partout au pays**. Par exemple, l'ASC participe au projet **Naurvik** (qui se traduit par « lieu de croissance » en inuktitut). Ce projet a comporté la création d'un système de production alimentaire hydroponique dans une petite communauté du Nunavut située à environ 250 km au nord du cercle arctique. Ce système est désormais exploité par des techniciens autochtones locaux, qui ont été formés à la culture hydroponique, à la production alimentaire en milieu contrôlé et aux systèmes de climatisation. Le projet vise à permettre la production d'aliments frais et nutritifs variés dans des environnements difficiles.

Entre 2023 et 2027, l'ASC continuera de soutenir des initiatives visant le développement de nouvelles technologies de production alimentaire à travers des études et autres activités tel que le **Défi de l'alimentation dans l'espace lointain**. Organisé en collaboration avec la NASA, ce concours vise à créer de nouvelles technologies de production alimentaire qui nécessitent un minimum d'intrants pour produire un maximum d'aliments sains. Les innovations issues de ce défi permettront d'améliorer les technologies, tant dans l'espace que sur la Terre. Ultiment, ce projet ainsi que les autres **activités de production alimentaire de l'ASC** visent à développer les connaissances et les capacités pour une agriculture plus durable.



STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains	<p>Poursuivre la collaboration avec la NASA dans le cadre du Défi de l'alimentation dans l'espace lointain, afin de développer des systèmes de production alimentaire durables et à faible consommation d'intrants ici sur Terre, en particulier dans des environnements éloignés comme le Nord canadien.</p> <p>Programme : Exploration spatiale</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine agroalimentaire.</p> <p>Point de départ : 0</p> <p>Cible : 2 technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine agroalimentaire d'ici 2026-2027.</p>	<p>Le Défi de l'alimentation dans l'espace lointain encouragera la modernisation des systèmes de production alimentaire, afin de faciliter l'accès à des aliments sains dans des environnements éloignés et difficiles. Les technologies et les systèmes créés dans le cadre de ce défi pourront être mis en œuvre dans les collectivités canadiennes éloignées, ce qui améliorera le nombre d'options alimentaires dans ces régions. En continuant à travailler avec la NASA dans le cadre de ce défi, l'ASC soutient donc le développement d'un système alimentaire plus sain et plus durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC 2.1</i> : Les Canadiens ont accès à une nourriture suffisante, abordable et nutritive.</p> <p><i>Indicateur du CIC 2.1.1</i> : Prévalence de l'insécurité alimentaire.</p> <p><i>Cible du CMI 2.1</i> : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p><i>Indicateur du CMI 2.1.2</i> : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère dans la population sur la base de l'Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES).</p>





OBJECTIF 3

SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

LE CONTEXTE DE LA SFDD

L'ASC a mis en place de nombreuses initiatives visant à améliorer la santé et le bien-être de la population canadienne. L'environnement unique, isolé et extrême de l'espace offre des opportunités de recherche pour trouver des solutions innovantes aux problèmes de santé que partagent les astronautes et les personnes vivant dans des communautés éloignées. Par exemple, sous l'initiative **Nouveaux horizons en santé**, l'ASC a mandaté cinq entreprises canadiennes pour créer un module médical de soins synergiques (M²S²). Un M²S² est un système intégrant des technologies médicales de pointe dans une structure mobile qui a pour but d'accroître les capacités et l'autonomie des soins médicaux à distance. Ceci permettra à la fois d'équiper les astronautes pour se soigner tout au long des missions de longue durée, et qui a le potentiel d'améliorer significativement la qualité des soins de santé dans des régions éloignées. Les premiers prototypes seront achevés en 2023-2024. En outre, dans le cadre du **Défi des soins de santé dans l'espace lointain**, l'ASC a sollicité des innovateurs canadiens à créer les outils autonomes dont les astronautes et les professionnels de la santé de communautés éloignées ont besoin pour détecter et diagnostiquer rapidement et efficacement des conditions médicales.

L'ASC soutiendra également des études et des développements de technologies liées à la santé qui auront des retombées terrestres. Les expériences menées dans la **Station spatiale internationale (SSI)**, par exemple, pourraient déboucher sur l'acquisition de connaissances et le développement de technologies susceptibles d'améliorer l'état de santé des Canadiens et des Canadiennes ainsi que notre compréhension de diverses maladies. Les études **TBone2**, **SANSORI**, **Wayfinding** et **CARDIOBREATH** continueront à fournir des renseignements qui pourraient aider les médecins à prédire le risque plus élevé de fractures osseuses chez certaines personnes, à déterminer l'incidence de la pression sanguine crânienne des astronautes sur leur vue, à soulager les personnes souffrant de troubles de l'équilibre et à mieux comprendre les maladies cardiovasculaires. Le projet **MicroPREP** est une technologie portable de « laboratoire sur puce », utilisable en milieu clinique et éloigné, qui permet d'isoler de multiples macromolécules comme l'ADN, les protéines ou les cellules rares, et ainsi évaluer l'état du système immunitaire, l'inflammation, la perte osseuse ou les effets du rayonnement.



STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains** », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes</p>	<p>Le programme d'exploration spatiale poursuivra la mise en œuvre de son large éventail d'études et le développement de technologies liées à la santé grâce à sa participation aux programmes de la SSI et de l'avant-poste du Gateway lunaire. Elle poursuivra également l'initiative Nouveaux horizons en santé et finalisera le Défi des soins de santé dans l'espace lointain.</p> <p>Programme : Exploration spatiale</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine de la santé.</p> <p>Point de départ : 0</p> <p>Cible : 2 technologies spatiales canadiennes adaptées pour être utilisées sur Terre dans le domaine de la santé.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de publications scientifiques évaluées par des pairs, reconnaissant le financement du Programme d'exploration spatiale dans le sous-domaine de la Santé spatiale et des sciences de la vie.</p> <p>Point de départ : 2 publications scientifiques évaluées par des pairs, rendues possibles par le financement du Programme d'exploration spatiale dans le sous-domaine de la Santé spatiale et des sciences de la vie en 2022.</p> <p>Cible : 30 publications scientifiques évaluées par des pairs, reconnaissant le financement du Programme d'exploration spatiale dans le sous-domaine de la Santé spatiale et des sciences de la vie entre 2023 et 2027.</p>	<p>La participation du Canada aux programmes de la SSI et de l'avant-poste Gateway lunaire offre une occasion unique de favoriser l'innovation ainsi que de collecter des données et des renseignements afin d'accroître les connaissances dans le domaine médical. Étudier les effets de l'apesanteur dans l'espace permet de mieux comprendre les conséquences d'une activité physique réduite sur Terre. Elle reproduit le vieillissement accéléré et les problèmes de santé causés par un mode de vie sédentaire. Dans leur étude, les scientifiques canadiens se concentrent sur les os, le cœur, les vaisseaux sanguins et le cerveau, dans le but de traiter les problèmes d'équilibre, l'ostéoporose, les troubles cardiovasculaires et le diabète. Comme les missions spatiales vont devenir de plus en plus longues et lointaines, l'autonomie de l'équipage en matière de gestion de la santé va devenir cruciale. Ce besoin d'autonomie s'applique également aux populations de régions éloignées et médicalement isolées. L'amélioration des technologies et des outils de télémédecine pour les soins médicaux autonomes dans les communautés éloignées contribuera à accroître la couverture médicale au Canada.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Ambition du CIC 3.8 : Le Canada prévient les causes de décès prématurés.</p> <p>Indicateur du CMI 3.4.1 : Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques.</p> <p>Cible du CMI 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.</p> <p>Indicateur du CMI 3.8.1 : Couverture des services de santé essentiels.</p>



OBJECTIF 4 **PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES** **ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT** **DURABLE**

LE CONTEXTE DE LA SFDD

L'ASC a adopté différentes approches pour promouvoir des connaissances et des compétences en matière de développement durable. L'espace favorise le développement de nouvelles technologies, d'industries et de relations pacifiques avec d'autres nations. Elle inspire également les jeunes à poursuivre des études et des carrières dans les secteurs des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'ASC profitera des possibilités offertes par l'engagement important du Canada dans le domaine spatial — comme les contributions du Canadarm3 à la station Gateway lunaire et le premier vol d'un astronaute canadien autour de la Lune — pour encourager les jeunes à poursuivre des études dans les STIM. La création des activités d'apprentissage **Objectif : Lune** liées au programme scolaire, ainsi que les diverses ressources en ligne et conférences aident les éducateurs à promouvoir le domaine spatial et les programmes d'enseignement STIM auprès des jeunes Canadiens et Canadiennes. Avec d'autres boîtes à outils, des jeux numériques imprimables, des activités et des expériences disponibles en ligne, l'ASC a créé une pléthore de ressources que les enseignants peuvent utiliser pour inspirer leurs élèves.

En tant que membre fondateur de « **l'International Space Education Board** » (ISEB), l'ASC s'est engagée à collaborer avec d'autres agences spatiales afin d'accroître les connaissances en matière de STIM et de soutenir la future main-d'œuvre des programmes spatiaux. La **Stratégie spatiale pour le Canada** décrit les efforts déployés par le pays pour créer une main-d'œuvre diverse et hautement qualifiée, promouvoir les compétences et la culture numériques, ainsi qu'attirer, former et retenir les talents. Dans le cadre de ces efforts, l'ASC accorde des subventions aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux étudiants pour offrir des formations pratiques et des occasions de développement variées.

Un tel exemple est **CubeSats, une initiative canadienne en STIM (CUBICS)** : avec l'encadrement et le financement de l'ASC, neuf équipes universitaires canadiennes vont concevoir, construire, lancer et exploiter leurs propres missions scientifiques spatiales en utilisant des satellites miniatures connu sous le nom de CubeSats. Cette initiative a pour but d'offrir aux étudiants une expérience pratique qui complète leurs études et fait d'eux des candidats de choix pour le marché du travail canadien dans le domaine spatial.

Dans un effort de recherche et d'échange de connaissances, l'ASC continuera d'appuyer la réponse du Canada face aux risques liés au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes en fournissant des données d'OT afin d'aider les scientifiques, les décideurs et les parties prenantes à comprendre la dynamique environnementale de notre planète.

En outre, dans le cadre de ses efforts de réconciliation, l'ASC s'est engagée à établir des partenariats ouverts et transparents avec les communautés autochtones afin d'élaborer conjointement des solutions basées sur les connaissances traditionnelles qui répondent aux besoins identifiés par les collectivités. L'ASC poursuivra également ses partenariats existants afin de faire progresser l'innovation dans le Nord canadien, d'améliorer l'accès aux carrières dans les STIM, et de soutenir les économies locales en apportant les avantages des technologies d'OT par satellite directement aux communautés nordiques, promouvant ainsi les connaissances et les compétences nécessaires au développement durable.

Thème de la cible : Formation et compétences en développement durable

Cible : D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
Autre	<p>Mettre en œuvre l'initiative de financement CUBICS, qui offre aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada la possibilité de faire participer leurs étudiants à une véritable mission spatiale en soutenant la conception, le développement, le lancement et l'exploitation des satellites miniatures CubeSat des étudiants.</p> <p>Programme : Programme de Développement des capacités spatiales</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'étudiants participant aux projets CUBICS.</p> <p>Point de départ : nouvelle initiative (2022-09-14: date de publication d'avis d'offre de participation).</p> <p>Cible : 285 (nombre d'étudiants annuels attendus participant aux projets de 2023-2024 à 2025-2026).</p>	<p>Cette expérience pratique unique devrait permettre aux étudiants d'acquérir des compétences inestimables pour faciliter leur transition vers la main-d'œuvre spatiale canadienne. La mise en place de programmes de développement professionnel et de compétences comme l'initiative CUBICS permettra d'initier les étudiants aux domaines des STIM liés à l'espace, de les faire participer à de véritables missions spatiales et de promouvoir des carrières dans le secteur spatial canadien.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 4.1 :</i> Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie.</p> <p><i>Indicateur du CIC 4.2.1 :</i> Taux de scolarité au niveau postsecondaire.</p> <p><i>Cible du CMI 4.3.1 :</i> Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation formelles ou non formelles au cours des 12 derniers mois, par sexe.</p>



Thème de la cible : Recherche et échange de connaissances

Cible : D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020 (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Travailler avec des partenaires sur des initiatives de recherche en matière de développement durable</p>	<p>Assurer la fourniture continue de données provenant de satellites d'OT à des partenaires nationaux et internationaux afin d'accroître les connaissances scientifiques dans les domaines de la science de la surface de la Terre, de la science atmosphérique et de la science solaire-terrestre, pour favoriser la compréhension et la gestion des risques liés au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de publications scientifiques revues par les pairs rendues possibles par le financement du Programme d'Utilisation de l'espace (PUE) dans les sous-domaines de sciences de la surface de la Terre, sciences atmosphériques et sciences soleil-Terre.</p> <p>Point de départ : 1306 en 2021.</p> <p>Cible : 1448 publications en 2025 (année de déclaration 2026-27).</p>	<p>Grâce au partage continu de données satellitaires d'OT au peuple canadien et aux partenaires internationaux, l'ASC communique des renseignements précieux qui sont essentiels à la lutte contre le changement climatique. L'utilisation de ces données par les instituts de recherche et les chercheurs permet de faire progresser les connaissances scientifiques dans le domaine du développement durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 4.7 :</i> D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et des modes de vie durables.</p>



STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable** », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
Soutenir les capacités des communautés autochtones	<p>En collaboration avec la NASA, organiser des ateliers et des formations sur les applications de l'OT dans le cadre de la participation annuelle de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone (Indigenous Mapping Workshop, IMW).</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de participations de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone.</p> <p>Point de départ : Trois participations à l'atelier de cartographie autochtone en date de 2023-2024.</p> <p>Cible : Six participations en 2026-2027 (maintenir la participation annuelle de l'ASC à l'atelier de cartographie autochtone).</p>	<p>Dirigés par le Indigenous Mapping Collective, les ateliers visent à permettre aux peuples autochtones d'accéder aux outils et à la technologie dont ils ont besoin pour cartographier leurs terres, communiquer leurs histoires et défendre leurs droits et leurs intérêts.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 7.2</i> : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie.</p> <p><i>Cible du CMI 4.4</i> : D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p>



INITIATIVES FAISANT PROGRESSER LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET L'ODD 4 – ÉDUCATION DE QUALITÉ

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES

L'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC

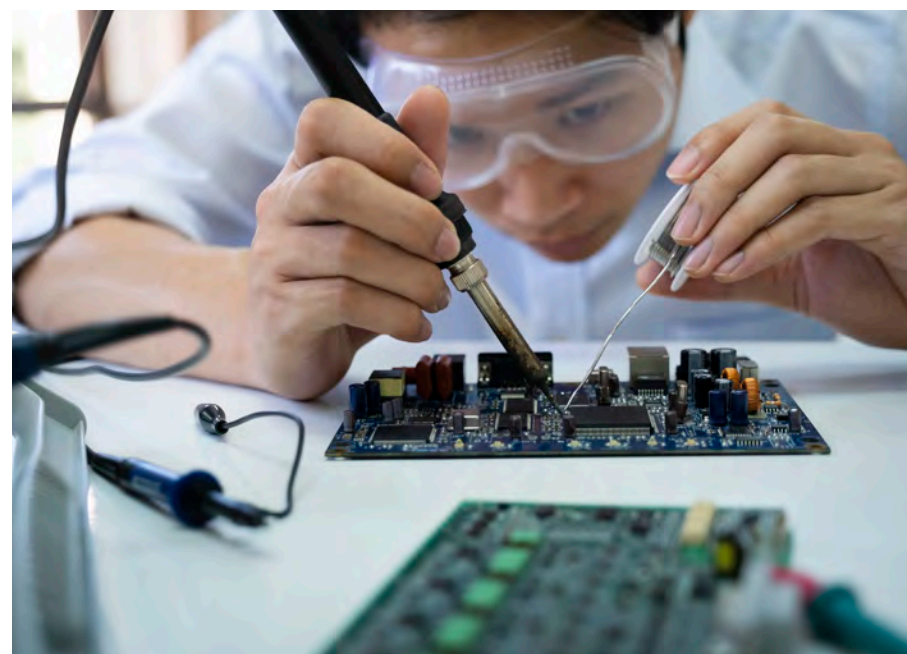
Grâce à cette initiative, l'ASC propose aux jeunes des activités et des ressources éducatives inclusives dans le but de les inciter à rester à l'école et à poursuivre des carrières dans les domaines STIM liés à l'espace. Les activités offertes dans le cadre de l'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC visent à utiliser la nature captivante de l'espace pour motiver le bassin de futurs talents scientifiques du Canada. L'initiative Apprentissage des jeunes de l'ASC contribue à l'avancement à long terme de l'enseignement des domaines STIM liés à l'espace, de l'engagement des jeunes envers l'espace et des carrières dans le secteur spatial canadien. Grâce à cette initiative, l'ASC fait progresser les priorités du gouvernement du Canada, telles qu'une main-d'œuvre diverse hautement qualifiée; compétences numériques et littératie; attraction, formation et rétention des talents.

CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES

Cible de la SFDD : Que d'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada compte 175 000 diplômés de plus en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM).

Cible du CIC 4.2.1 : Taux d'achèvement des études secondaires.

Ambition du CMI 4.1 : Que d'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.





OBJECTIF 5 PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

LE CONTEXTE DE LA SFDD

La promotion de l'égalité des genres est une responsabilité partagée au sein de l'ASC. Depuis 2017, la politique en matière d'ACS Plus de l'ASC exige que toutes les initiatives de l'Agence (p. ex. les politiques, la législation, les projets, les contrats, les subventions et les contributions) qui sont nouvelles ou qui doivent être réapprouvées fassent l'objet de processus d'analyse ACS Plus afin de s'assurer qu'ils ne reproduisent ni ne renforcent les désavantages systémiques des groupes en quête d'équité. L'objectif principal est l'équité et l'inclusion afin de garantir que tous les Canadiens et Canadiennes pourront bénéficier des avantages liés au secteur spatial.

Pour faire progresser l'égalité des sexes et donner à toutes les femmes et à toutes les filles les moyens d'agir dans le secteur spatial¹, les initiatives de l'ASC se concentrent sur trois domaines clés :

- Inspirer les filles, de la maternelle au secondaire, et d'autres groupes de jeunes défavorisés par le système à poursuivre des carrières dans les secteurs des STIM.
- Offrir une expérience professionnelle pratique et des possibilités de formation dans le secteur spatial aux étudiants, y compris aux femmes et aux autres groupes traditionnellement défavorisés.
- Encourager le secteur spatial à recruter et à conserver des femmes et d'autres groupes défavorisés sur le plan systémique.

¹ Le secteur spatial canadien est défini comme étant l'ensemble des organisations (privées, publiques et universitaires) dont les activités comprennent le développement et l'utilisation de biens spatiaux et/ou de données spatiales, conformément à leur définition dans l'enquête sur le secteur spatial canadien.

Le Bureau des conférenciers de l'ASC organise de nombreux événements visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes filles dans le secteur spatial, comme des vidéoconférences et des événements en personne animés par des expertes de l'ASC ou des astronautes, ainsi que des conférences sur les femmes en STIM. Le Bureau continuera également à soutenir les ingénieures de l'ASC à s'impliquer en tant que juges et mentores bénévoles dans les différentes compétitions de robotique organisées dans tout le Canada chaque année (p. ex. Zone01, Robotique FIRST).

Enfin, l'ASC coorganise, avec le **Bureau des affaires spatiales** (ONU), la quatrième édition de la réunion d'experts Space4Women qui se tiendra à Montréal en 2023. Le thème de cette année est le renforcement des capacités visant à faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le secteur spatial.



Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres</p>	<p>Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des sexes et à la diversité en appliquant le processus d'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) à toutes ses initiatives.</p> <p>Programme : Programme de développement des capacités spatiales</p> <p>Exploration spatiale</p> <p>Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de femmes dans le secteur spatial canadien.</p> <p>Point de départ : En 2021, les femmes représentaient 29% des employés du secteur spatial canadien.</p> <p>Cible : D'ici 2026-2027, les femmes représenteront 30% des employés du secteur spatial canadien.</p>	<p>En intégrant des perspectives diverses et en tenant compte de facteurs comme la race, l'origine ethnique, l'âge et le statut socio-économique dans les politiques, les programmes et les initiatives de l'ASC, le processus ACS Plus vise à réduire les obstacles à l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur spatial.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition du CIC 5.2:</i> Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision.</p> <p><i>Indicateur du CIC 5.2.1 :</i> Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes.</p> <p><i>Cible du CMI 5.5 :</i> Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>



STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Promouvoir l'égalité entre les genres », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Désagréger les données</p>	<p>Mettre à jour les outils de collecte de données de l'ASC afin de recueillir un plus grand nombre de données désagrégées pour suivre les résultats en matière de genre et de diversité et évaluer les impacts de l'Agence pour éclairer la prise de décisions et la conception d'initiatives propres au processus ACS Plus².</p> <p>Programme : Programme de développement des capacités spatiales</p> <p>Exploration spatiale</p> <p>Utilisation de l'espace</p> <p>Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des programmes de l'ASC qui rendent compte des résultats en matière d'égalité entre les sexes.</p> <p>Point de départ : En 2021–2022, 100% des programmes de l'ASC rendent compte des résultats en matière d'égalité entre les sexes.</p> <p>Cible : 100%</p>	<p>En mettant à jour ses outils de suivi, l'ASC améliorera sa capacité à rendre compte sur l'égalité des sexes et la diversité, en plus d'être mieux placée pour concevoir des initiatives clés visant à combler les lacunes relevées en matière d'égalité des sexes dans le secteur spatial.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents: <i>Ambition du CIC 5.2 :</i> Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision.</p> <p><i>Indicateur du CIC 5.2.1 :</i> Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes.</p> <p><i>Ambition du CMI 5.1 :</i> Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p><i>Cible du CMI 5.5.2 :</i> Proportion de femmes occupant des postes de direction.</p>

² Les initiatives ACS Plus sont des activités conçues pour accroître l'accès et la représentation équitables de divers groupes de personnes (les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles/populations racisées, les communautés 2SLGBTQI+, les populations rurales ou éloignées, etc.).

INITIATIVES FAISANT PROGRESSER LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET L'ODD 5 – ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>Réunion d'experts Space4Women organisée par les Nations Unies et l'Agence spatiale canadienne</p> <p>Le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA) et l'ASC organisent conjointement la 4e édition de la réunion d'experts Space4Women à Montréal en 2023. Le thème de cette année est le renforcement des capacités pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le secteur spatial.</p> <p>Les participants à la réunion prendront part à diverses activités, y compris des sessions de groupes de travail pour préparer la première boîte à outils d'intégration de la dimension de genre adaptée au secteur spatial. Cette boîte à outils comprendra des pratiques exemplaires, des conseils et des ressources pour aider les institutions publiques et privées, ainsi que les particuliers, à intégrer les considérations de genre et de diversité à différents niveaux et dans différents contextes, et ce, dans le but de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>L'ASC a l'intention de faire en sorte que cette boîte à outils soit publiée et diffusée par les Nations Unies lors de la 67e session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en juin 2024.</p>	<p>La réunion d'experts de 2023 s'aligne sur deux ambitions et objectifs pertinents à l'échelle nationale et mondiale</p> <p>ODD 4 : Éducation de qualité</p> <p><i>Ambition du CIC 4.1</i> : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie.</p> <p><i>Indicateur du CIC 4.2.1</i> : Taux de scolarité au niveau postsecondaire.</p> <p><i>Indicateur du CMI 4.4.1</i> : Proportion de jeunes et d'adultes qui ont des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC), par type de compétence.</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p><i>Ambition du CIC 5.2</i> : Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision.</p> <p><i>Indicateur du CIC 5.2.1</i> : Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes.</p> <p><i>Indicateur du CMI 5.5.1</i> : Proportion de sièges occupés par des femmes a) dans les parlements nationaux et b) gouvernements locaux; proportion de femmes occupant des postes de direction</p>



OBJECTIF 8 **FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA**

LE CONTEXTE DE LA SFDD

Il est de plus en plus nécessaire, au Canada et dans le monde entier, de relever plus efficacement les défis environnementaux et socio-économiques auxquels les sociétés sont confrontées afin d'atténuer les effets du changement climatique. Différentes crises déstabilisantes rendent difficile l'accroissement de la productivité et la progression de la prospérité du Canada tout en protégeant notre environnement. Le développement des technologies spatiales est un outil permettant d'améliorer la croissance économique durable du pays. Deux exemples sont donnés pour soutenir l'ODD 8.

L'initiative **utiliTerre** de l'ASC est conforme au document « **Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030** », qui décrit les priorités et les engagements du Canada en vue de la réalisation des ODD. L'initiative utiliTerre vise à relever les défis les plus pressants du Canada, comme la résilience des infrastructures, l'agriculture, les écosystèmes et la surveillance de la pollution. En faisant la promotion de l'utilisation des données spatiales, l'initiative vise à développer les capacités de l'industrie et des universités afin d'accélérer l'innovation dans le déploiement d'applications spatiales pour répondre aux défis environnementaux mondiaux. Les solutions créatives issues des applications spatiales généreront une croissance durable en renforçant la compétitivité du secteur spatial canadien tout en développant une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le Programme de développement des technologies spatiales (PDTS) de l'ASC favorise l'innovation et la croissance dans l'industrie spatiale canadienne en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). Le PDTS vise également à réduire les inconnus technologiques dans les missions spatiales à venir. En fournissant des fonds initiaux pour soutenir le développement de technologies innovantes à fort potentiel et pour renforcer la compétitivité et les capacités de l'industrie spatiale canadienne, le PDST encourage une croissance inclusive et durable au Canada.



INITIATIVES FAISANT PROGRESSER LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET L'ODD 8 – TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>1 - Initiative utiliTerre</p> <p>Le financement offert par cette initiative permettra à un plus grand nombre d'organisations et à un personnel hautement qualifié de participer à des projets qui encouragent la création de solutions spatiales pour surmonter des défis environnementaux. La nature ciblée de ce programme créera des niveaux plus élevés de productivité économique et soutiendra les travailleurs canadiens dans les domaines du développement durable.</p> <p>2 - Développement des technologies spatiales</p> <p>Les objectifs de cette initiative visent à soutenir l'innovation afin de favoriser la croissance du secteur spatial canadien et de réduire les incertitudes technologiques des futures missions spatiales, tout en développant l'expertise requise pour l'avenir. L'initiative offre un soutien sous forme de contrats et d'accords de contribution aux organisations canadiennes qui sont choisies en fonction de leur capacité à faire progresser la mise au point de technologies spatiales particulières.</p>	<p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 8.1</i> : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité.</p> <p><i>Indicateur du CIC 8.2.1</i> : Proportion des employés 15 ans + qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés 15 ans + permanents à temps plein.</p> <p><i>Cible du CMI 8.2</i> : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p> <p><i>Indicateur du CMI 8.2.1</i> : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 8.1</i> : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité.</p> <p><i>Indicateur du CIC 8.2.1</i> : Proportion des employés 15 ans + qui gagnent moins de 66 % de la médiane du salaire horaire des employés 15 ans + permanents à temps plein.</p> <p><i>Cible du CMI 8.2</i> : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.</p> <p><i>Indicateur du CMI 8.2.1</i> : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi.</p>



OBJECTIF 10

FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LE CONTEXTE DE LA SFDD

Le siège social de l'ASC est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des Kanien'kehá : ka (peuple du silex) [Nation mohawk], qui fait partie de la Confédération des Haudenosaunee (peuple des maisons longues). Nous reconnaissons la Nation Kanien'kehá : ka comme la gardienne des terres et des eaux de Tiohtiá:ke (Montréal), qui est depuis longtemps un lieu de rassemblement pour diverses Premières Nations, dont les Algonquins-Anishinaabe, les Atikamekw et les Hurons-Wendat. Reconnaisant et célébrant les Premières Nations, les Inuits et les Métis ainsi que l'ensemble de leur apport aux STIM et à l'étude des étoiles, l'ASC cherche à renforcer sa collaboration et à établir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec les peuples autochtones, fondées sur le principe du codéveloppement, ainsi qu'accroître leur participation à des activités liées à l'espace.

S'appuyant sur des collaborations antérieures fructueuses et sur les relations existantes, l'ASC a comme but d'élargir sa collaboration avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d'accroître leur participation aux programmes de l'Agence. Il s'agit notamment d'exploiter l'attrait unique de l'espace pour inciter des étudiants autochtones à poursuivre des carrières au sein de l'effectif spatial du Canada, de favoriser la participation des Autochtones par des initiatives et des projets particuliers et d'augmenter le nombre d'Autochtones embauchés par l'ASC.

L'Agence est résolue à renouveler et à consolider ses relations économiques avec les entrepreneurs et les communautés autochtones. Grâce à la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), l'ASC exploitera la planification de l'approvisionnement pour tirer parti du pouvoir d'achat existant et de l'autonomisation des capacités des entreprises autochtones liées aux produits de base pertinents, y compris les contrats passés au nom de l'ASC. En fin de compte, la SAEA vise à augmenter le nombre d'entreprises autochtones dans les secteurs de l'espace et de la recherche et du développement. Conformément aux directives du gouvernement, l'ASC prévoit également attribuer 5 % de ses contrats admissibles à des entreprises autochtones et, en collaboration avec le secteur spatial, les entreprises autochtones et Services aux Autochtones Canada, l'ASC élaborera des stratégies à long terme pour accroître la participation des Autochtones. De plus, dans le cadre du programme de subventions et de contributions et d'activités ciblées axées sur la jeunesse, l'ASC encourage les jeunes Autochtones à s'intéresser activement à l'espace dans le but d'augmenter le nombre d'employés et d'entrepreneurs autochtones au sein de l'effectif spatial du Canada.

L'ASC s'est engagée à attirer et à fidéliser les meilleurs talents et à assurer la diversité de son effectif. Elle a adopté des pratiques d'embauche inclusives qui permettront de constituer une main d'oeuvre reflétant le profil des ressources disponibles sur le marché du travail. Elle a aussi commencé, en collaboration avec ses réseaux d'employés et ses agents de négociation, à élaborer une nouvelle stratégie de recrutement sur trois ans qui comprend des processus ciblés visant à accroître la représentation autochtone au sein de l'ASC, y compris au niveau des gestionnaires et de la direction. L'ASC poursuivra également la mise en œuvre de son **plan d'accessibilité** qui vise à améliorer l'accès à l'emploi et aux opportunités de promotion pour les employés et les demandeurs d'emploi en situation de handicap, afin qu'ils puissent contribuer à leur plein potentiel et qu'ils considèrent l'ASC comme un employeur de choix. De plus, les systèmes d'emploi des Ressources humaines de l'ASC font actuellement l'objet d'un examen visant à déterminer des façons de mieux soutenir le processus d'élimination des obstacles potentiels à l'accessibilité pour les femmes, les Autochtones, les personnes souffrant d'un handicap et les membres d'une minorité visible.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</p>	<p>Accroître la participation des peuples autochtones au programme spatial du Canada.</p> <p>Programme : Tous les programmes de l'ASC et les services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'initiatives favorisant la participation des Autochtones.</p> <p>Point de départ : 6 en 2022-23.</p> <p>Cible : 10 en 2026-27.</p>	<p>La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA) confirmera l'engagement du gouvernement à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.</p> <p>L'avancement de la participation autochtone aux programmes spatiaux canadiens permettra de mettre davantage à contribution les peuples autochtones dans le secteur spatial et d'établir de nouvelles relations à long terme.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 10.1 :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI 10.2 :</i> D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre.</p>



Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Faire progresser l'égalité des genres au sein du gouvernement du Canada</p>	<p>Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin de s'assurer que le taux de représentation des femmes au sein de l'effectif et dans des postes de direction atteint ou dépasse leur taux de disponibilité dans ce même effectif.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme étant de sexe féminin.</p> <p>Point de départ : une proportion de 46,7 % de l'effectif de l'ASC est composée de femmes au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Proportion égale ou supérieure à 38,4 % de l'effectif de l'ASC identifiée comme étant de sexe féminin d'ici 2027.³</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de femmes occupant des postes de direction au sein de l'ASC.</p> <p>Point de départ : 38,7 % des postes de direction de l'ASC étaient occupés par des femmes au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Proportion égale ou supérieure à 31,5 % des postes de direction au sein de l'ASC occupés par des femmes d'ici 2027.³</p>	<p>En établissant des points de référence en matière de taux de représentation, l'ASC sera en mesure de réfléchir aux raisons pour lesquelles certains objectifs ont été ou n'ont pas été atteints et de mettre en place des politiques et des procédures visant à combler les lacunes en matière de représentation. Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion fournira à l'Agence les renseignements nécessaires pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du Ministère.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 10.2 :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Indicateur du CIC 10.2.1 :</i> Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes</p> <p><i>Cible du CMI 10.2 :</i> D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre.</p>

³ La cible est basée sur le taux de disponibilité de l'effectif le plus récent.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale</p>	<p>Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin de s'assurer que son effectif reflète la diversité qui caractérise la population canadienne.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible.</p> <p>Point de départ : Les 19,7 % de l'effectif de l'ASC sont composés de membres de minorités visibles au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Au moins 21,2 % de l'effectif de l'ASC identifiés comme faisant partie d'une minorité visible d'ici 2027³.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de membres de minorités visibles occupant des postes de direction au sein de l'ASC.</p> <p>Point de départ : Les 9,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des membres de minorités visibles au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Au moins 17,4 % des postes de direction au sein de l'ASC occupés par des membres de minorités visibles d'ici 2027³.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de membres de l'effectif de l'ASC qui s'identifient comme des personnes souffrant d'une incapacité.</p> <p>Point de départ : Les 7,5 % de l'effectif de l'ASC sont composés de personnes souffrant d'une incapacité au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Au moins 8,6 % des membres de l'effectif de l'ASC identifiés comme étant des personnes souffrant d'une incapacité d'ici 2027³.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des personnes souffrant d'une incapacité.</p> <p>Point de départ : 9,7 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des personnes souffrant d'une incapacité au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Au moins 5,4 % des postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des personnes souffrant d'une incapacité d'ici 2027.</p>	<p>En établissant des points de référence en matière de taux de représentation, l'ASC sera en mesure de réfléchir aux raisons pour lesquelles certains objectifs ont été ou n'ont pas été atteints et de mettre en place des politiques et des procédures visant à combler les lacunes en matière de représentation. Ainsi, la mise en œuvre de la stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion fournira à l'Agence les renseignements nécessaires pour faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble du Ministère.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 10.2</i> : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Indicateur du CIC 10.2.1</i> : Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes; ratio du salaire horaire médian.</p> <p><i>Cible du CMI 10.2</i> : D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale</p>	<p>Renouveler et mettre en œuvre la stratégie de recrutement de l'ASC afin d'assurer la représentation des Autochtones au sein de son effectif.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de l'effectif de l'ASC qui s'identifie comme étant autochtone.</p> <p>Point de départ : 1,9 % de l'effectif de l'ASC s'est identifié comme étant autochtone au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Proportion égale ou supérieure à 0,9 % de l'effectif de l'ASC identifiée comme étant autochtone d'ici 2027.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'Autochtones occupant des postes de direction au sein de l'ASC.</p> <p>Point de départ : 3,2 % des postes de haute direction de l'ASC étaient occupés par des Autochtones au 31 mars 2023.</p> <p>Cible : Proportion égale ou supérieure à 2,8 % des postes de haute direction au sein de l'ASC occupés par des Autochtones d'ici 2027. ³</p>	<p>L'ASC cherche à augmenter la représentation des Autochtones au sein de son effectif afin de s'aligner sur les niveaux de disponibilité du marché du travail. La promotion de l'emploi d'Autochtones au sein de l'ASC permettra à la fois de faire progresser les efforts de réconciliation et de susciter la participation des Autochtones aux activités du secteur spatial.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Ambition du CIC 10.1 : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p>Cible du CMI 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en faisant la promotion d'une législation, des politiques et des actions appropriées à cet égard.</p> <p>Indicateur du CMI 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.</p>



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones</p>	<p>En collaboration avec des secteurs industriels, des entreprises autochtones et Services aux Autochtones Canada, l'ASC élaborera des stratégies à long terme pour accroître la capacité des entreprises autochtones dans le secteur spatial. Actuellement, l'ASC exige que des parties de notre grand projet spatial public soient sous-traitées à des entreprises autochtones ou qu'un programme de participation autochtone obligatoire soit inclus dans notre demande de propositions.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats de l'ASC attribués à des entreprises autochtones.</p> <p>Point de départ : 4 % des contrats admissibles de l'ASC ont été attribués à des entreprises autochtones en 2022-23.</p> <p>Cible : Attribuer 5 % des contrats admissibles de l'ASC à des entreprises autochtones d'ici 2023-24.</p>	<p>L'ASC cherche à collaborer et à établir des relations avec des communautés et des organisations autochtones. L'ASC souhaite promouvoir une mobilisation et une participation importantes pour ce qui est des activités liées à l'espace afin de s'assurer que ses projets sont élaborés dans le respect des partenaires autochtones. Ce faisant, l'Agence soutiendra le développement économique et l'esprit d'entreprise dans les communautés autochtones.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 10.1 :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p><i>Cible du CMI 10.2 :</i> D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre.</p>



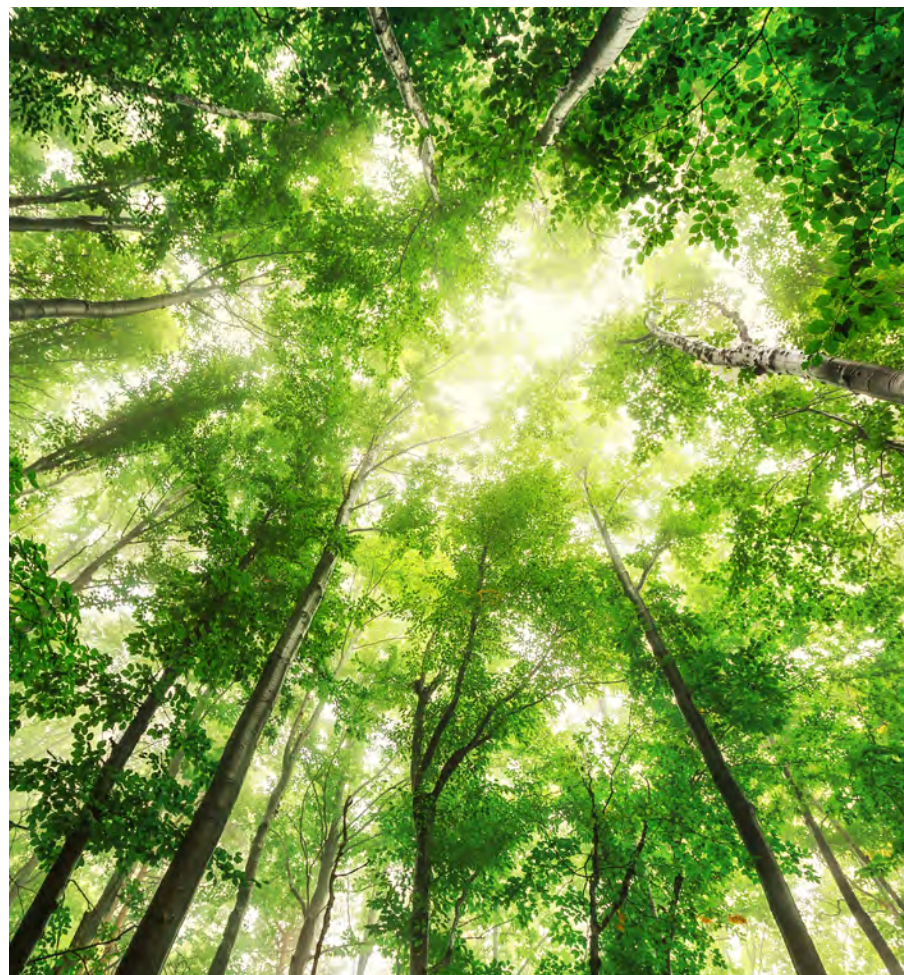
OBJECTIF 12 **RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER** **À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION**

LE CONTEXTE DE LA SFDD

Le gouvernement du Canada déploie une série de stratégies et de politiques pour assurer la mise en œuvre de pratiques de consommation et de production durables dans le cadre de ses activités fédérales; il s'agit d'un effort direct pour poursuivre l'ambition du gouvernement de consommer de manière durable. Pour relever ce défi, la Stratégie pour un gouvernement vert et la Politique d'achats écologiques ont été créées afin de réduire les répercussions environnementales des activités gouvernementales, de promouvoir l'intendance environnementale et de s'adapter aux changements climatiques.

Grâce à la mise en application de cette stratégie, l'ASC s'est engagée à soutenir une consommation et une production responsables en travaillant activement à la réalisation de trois priorités clés : la réduction des déchets, la transition vers un parc de véhicules à émission zéro (VEZ) et l'écologisation de ses achats. Des audits de déchets ont été réalisés en 2019 afin de déterminer les possibilités de détournement et de réduction de déchets. Le programme de recyclage de l'ASC a été renouvelé pour inclure l'installation de nouvelles stations de tri et la mise sur pied d'une collecte des déchets organiques. Depuis 2018, tous les nouveaux véhicules achetés par l'ASC sont des VEZ ou des hybrides, y compris un véhicule entièrement électrique. L'ASC est aussi proactive dans l'organisation d'activités qui permettent à ses employés de participer à des initiatives de protection de l'environnement (plantation d'une microforêt, ateliers de réparation de bicyclettes, bulletins d'information, etc.). En 2022-2023, l'ASC a analysé son profil d'approvisionnement et a identifié ses achats les plus importants en termes de catégories (biens, services ou construction), de volume et de dépenses. Les résultats ont été utilisés pour réaliser une étude de l'empreinte carbone qui a permis d'identifier les catégories d'approvisionnement ayant les plus grands impacts environnementaux. Enfin, une stratégie et un plan d'action qui visent à réduire les effets environnementaux des voyages d'affaires aériens de l'ASC ont été élaborés. Ces initiatives seront poursuivies pendant toute la période de mise en œuvre de la SMDD 2023-2027.

À l'avenir, l'ASC fera preuve de leadership en veillant à ce que les dépenses d'achat futures soient carboneutres et conformes aux principes de durabilité et d'économie circulaire. L'ASC continuera également de mettre en œuvre des lignes directrices, des outils et des formations pour ses employés afin de soutenir des achats écologiques et d'encourager la mobilité à faible émission de carbone (covoiturage, transports en commun, vélo) ainsi que la collaboration et la sensibilisation des employés. Ces actions constituent un pas vers l'ancrage d'une culture de la durabilité en milieu de travail.



Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>Consolider le programme de gestion des déchets de l'ASC afin d'accroître le taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : En 2019, l'ASC a réacheminé au moins 48 % de ses déchets opérationnels non dangereux hors des sites d'enfouissement.</p> <p>Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement.</p>	<p>En détournant et en réduisant les déchets, l'ASC contribue à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD qui vise à détourner au moins 75 % du poids de déchets non dangereux. Un meilleur programme de gestion des déchets permettra de maximiser le recyclage et le compostage, ce qui réduira les émissions engendrées par le transport et l'élimination de déchets. La récupération des matériaux au moyen du recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matières premières.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 12.3:</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC 12.3.1 :</i> Total des matières résiduelles récupérées par habitant.</p> <p><i>Cible du CMI 12.5 :</i> D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p><i>Indicateur du CMI 12.5.1 :</i> Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>Réaliser de nouveaux audits des déchets pour les principales installations de l'ASC afin de mettre à jour les statistiques sur le détournement des déchets, de mesurer les progrès accomplis et de présenter un rapport annuel.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : En 2019, l'ASC a réacheminé au moins 48 % de ses déchets opérationnels non dangereux hors des sites d'enfouissement.</p> <p>Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement.</p>	<p>L'audit, le suivi, et la divulgation de la quantité et des types de déchets, permettent de mieux comprendre la production de déchets de l'ASC, ce qui est nécessaire pour sensibiliser, cibler les possibilités de détournement et de réduction, et pour établir la priorité des mesures à prendre. Grâce à ces actions, l'ASC contribue à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD de détourner au moins 75 % du poids de déchets non dangereux.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Cible du CMI 12.5</i> : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p><i>Indicateur du CMI 12.5.1</i> : Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>Augmenter, suivre et divulguer le taux de détournement des déchets plastiques.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de déchets plastiques réacheminés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : En 2019, l'ASC a réacheminé au moins 30 % de ses déchets plastiques hors des sites d'enfouissement.</p> <p>Cible : Réacheminer au moins 75 % en poids des déchets plastiques hors des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>L'ASC prend des mesures pour réduire le volume de déchets plastiques (sensibilisation à un meilleur tri des déchets, élimination des plastiques à usage unique utilisés dans le cadre d'activités, d'événements et de réunions, et réduction des achats de produits en plastique, etc.). Elle contribue aussi à la mise en application de la SFDD ainsi que du Programme 2030 et des ODD du Canada en matière de plastique.</p> <p>Le recyclage du plastique est un véritable défi qui doit être relevé à la source. En éliminant le plastique utilisé dans le cadre de nos activités, événements et réunions, et en sensibilisant le public, nous pouvons contribuer à réduire la pollution créée par les déchets plastiques et à mieux protéger l'environnement contre les microplastiques, y compris la pollution marine dans les océans.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Cible du CMI 12.5 : D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p>Indicateur du CMI 12.5.1 : Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.</p>

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement</p>	<p>S'assurer que pour tous les projets de construction assujettis, la quantité de déchets de construction et de démolition produite fasse l'objet d'un suivi et soit divulguée, tout comme la quantité détournée des sites d'enfouissement. Il peut s'agir d'audits préliminaires de déchets, de plans de travail pour la réduction des déchets, de stratégies de gestion des déchets, d'opérations de suivi et de rapports sur la quantité de déchets, etc.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des déchets de construction et de démolition réacheminés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : En 2022–2023, aucun projet achevé n'a été soumis à ces exigences.</p> <p>Cible : Réacheminer au moins 90 % en poids des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>En détournant ses déchets de CRD et en faisant un suivi à ce sujet, l'ASC contribue non seulement à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD, mais aussi à la réduction des gaz à effet de serre (GES) de portée 3 générés par la production, le transport et l'élimination de déchets. La réduction des déchets de CRD à la source peut également contribuer à réduire les émissions liées à l'extraction, à la production et à l'utilisation de matériaux de construction. Enfin, cette initiative contribue à accroître la collaboration avec les fournisseurs, ce qui favorise du même coup une transition globale dans le secteur.</p> <p>Cet objectif sera atteint en veillant à ce que la gestion des déchets de CRD soit prévue dans tous les éléments contractuels d'un projet de construction et en se conformant aux pratiques exemplaires du gouvernement et du secteur.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Cible du CMI 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de limiter leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p> <p>Indicateur du CMI 12.4.1 : Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement.</p>

4 Les exigences réelles s'appliquent aux projets d'une valeur de plus de cinq millions. La plupart des projets de construction de l'ASC sont d'une valeur inférieure à cinq millions. Pour mieux tenir compte de cette réalité, l'ASC fera un examen pour déterminer s'il serait possible d'abaisser ce seuil de cinq millions afin d'accroître le nombre de possibilités de détournement de déchets de CRD, lorsque cela est faisable, de manière à détourner une plus grande quantité de déchets.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction</p>	<p>L'ASC fera un suivi de la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux structurels des grands projets de construction, en commençant par le béton, et divulguera cette information.</p> <p>Comme il est prévu dans la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ASC est également tenue de réduire le carbone intrinsèque de ces matériaux structurels. Par conséquent, pour atteindre cet objectif, l'ASC intégrera des exigences de divulgation de la quantité de carbone intrinsèque à toutes les phases de grands projets de construction, ainsi qu'aux processus d'approvisionnement, afin de s'assurer que le carbone intrinsèque est déclaré et réduit.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de grands projets de construction pour lesquels le carbone intrinsèque dans les matériaux structurels utilisés a été déclaré.</p> <p>Point de départ : Pas de données – Nouvelle initiative depuis décembre 2022.</p> <p>Cible : Carbone intrinsèque dans les matériaux structurels utilisés annuellement déclaré pour tous les grands projets de construction.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de grands projets de construction dans le cadre desquels la quantité de carbone intrinsèque a été réduite d'au moins 10 pour cent.</p> <p>Point de départ : Pas de données – Nouvelle initiative depuis décembre 2022.</p> <p>Cible : En commençant par le béton, la quantité de carbone intrinsèque sera réduite d'au moins 10 pour cent pour tous les grands projets de construction.</p>	<p>En assurant le suivi, la divulgation et la réduction de la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux structurels des grands projets de construction, l'ASC contribue à la transition du gouvernement du Canada vers une économie nette zéro dans le but d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.</p> <p>La réduction du carbone intrinsèque à la source peut également contribuer à réduire les émissions liées à l'extraction, à la production et à l'utilisation de matériaux de construction. Enfin, cette initiative contribue aussi à accroître la collaboration avec les fournisseurs, ce qui favorise du même coup une transition globale dans le secteur.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Cible du CMI 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p> <p>Indicateur du CMI 12.2.1 : Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
Encourager la divulgation des fournisseurs	<p>L'ASC veillera à ce que les processus relatifs aux achats d'une valeur supérieure à 25 millions de dollars, taxes comprises, incitent les fournisseurs à mesurer et à déclarer leurs émissions de gaz à effet de serre et à adopter un objectif de réduction fondé sur la science, conformément à l'Accord de Paris, et ce, en exigeant la participation au Défi carboneutre du Gouvernement du Canada ou à une initiative ou un projet de norme équivalente, reconnue au niveau international.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) des contrats de l'ASC d'une valeur supérieure à 25 M\$ pour lesquels la norme de la Politique d'achats écologiques est appliquée.</p> <p>Point de départ : Pas de données – Nouvelle initiative depuis avril 2023.</p> <p>Cible : À partir de 2023-24, 100 % des bénéficiaires de contrats de l'ASC d'une valeur de plus de 25 M\$ auront déclaré leurs émissions de gaz à effet de serre et adopté des objectifs pour les réduire chaque année.</p>	<p>L'ASC doit veiller à ce que les obligations découlant de cette norme soient prévues dans ses politiques et ses processus d'approvisionnement.</p> <p>Par cette action, l'ASC encourage les fournisseurs à réduire les impacts environnementaux de leur chaîne d'approvisionnement et des produits et services qu'ils fournissent. Cela permet aussi d'assurer une consommation responsable à l'égard des achats à dépenses élevées et de contribuer directement à l'atteinte de la cible carboneutralité d'ici 2050 de la SFDD et de la SGV.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC 12.2</i> : Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC 12.2.1</i> : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI 12.6</i> : Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.</p> <p><i>Indicateur du CMI 12.6.1</i> : Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité.</p>



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</p>	<p>L'ASC prendra les mesures ci-dessous pour décarboniser sa flotte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acheter des véhicules hybrides ou à émission zéro (VEZ) lorsqu'elle remplace des véhicules; - Veiller à ce que la flotte de véhicules légers conventionnels ne comprenne que des VEZ. <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) d'acquisitions annuelles de véhicules hybrides ou VZE par rapport au parc automobile complet.</p> <p>Point de départ : En 2021–2022, 100% des acquisitions annuelles du parc automobile étaient des véhicules hybrides ou VZE (aucune acquisition en 2022–2023).</p> <p>Cible : 100 % des achats de véhicules administratifs légers neufs non modifiés du parc automobile sont des véhicules hybrides ou VZE.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de VZE dans le parc automobile.</p> <p>Point de départ : En 2022–2023, 40% du parc automobile de l'ASC était composé de véhicules hybrides ou VZE.</p> <p>Cible : 100% du parc automobile sera constitué de véhicules hybrides ou VZE d'ici 2030.</p>	<p>Au fur et à mesure que les véhicules à essence conventionnels sont remplacés par des VEZ et que la taille de la flotte est optimisée, une plus grande proportion de la flotte de l'ASC sera constituée de VEZ. Cela contribuera à réaliser l'objectif consistant à faire en sorte que 100 % de la flotte de véhicules administratifs du gouvernement soit constituée de VEZ d'ici 2030 et à réduire les émissions totales de gaz à effet de serre de portée 1 provenant des activités fédérales. Cela contribuera aussi à atteindre l'objectif et les cibles de la SFDD visant à garantir que les biens et services achetés par le gouvernement du Canada ne produiront aucune émission d'ici 2050.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 12.1</i> : Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Cible du CIC 12.1</i> : Les véhicules zéro émission représentent 10 % des nouveaux véhicules légers vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.</p> <p><i>Indicateur du CIC 12.1.1</i> : Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission.</p> <p><i>Cible du CMI 12.7</i> : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p> <p><i>Indicateur du CMI 12.7.1</i> : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.</p>

INITIATIVES FAISANT PROGRESSER LE PROGRAMME 2030 DU CANADA ET L'ODD 12 – CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de l'Agence spatiale canadienne soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES
<p>1 - Resserer les critères d'approvisionnement écologique</p> <p>L'ASC prévoit de réaliser une analyse de cycle de vie (ACV) d'un projet spatial typique afin de mieux comprendre les répercussions environnementales des contrats de services de la Recherche et du Développement ainsi que les possibilités de réduction des émissions de carbone qu'ils offrent; ces évaluations permettront de recenser des solutions pour décarboniser les activités prévues dans ces contrats.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Lorsque les résultats seront disponibles, l'ASC sera en mesure 1) d'élaborer des critères précis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant une grande incidence environnementale; 2) de voir à ce que les critères relatifs à ces catégories soient intégrés aux mécanismes et instruments d'approvisionnement. Ces mesures contribueront à soutenir la réalisation de l'objectif de la SFDD visant à rendre carboneutres d'ici 2050 les biens et services achetés par le gouvernement du Canada.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 12.2 :</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC 12.2.1 :</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI 12.7 :</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>
<p>2 - Resserer les critères d'approvisionnement écologique</p> <p>L'ASC continuera de s'efforcer de prévoir dans ses contrats des critères favorisant la réduction des émissions de carbone, l'utilisation de plastiques durables et/ou d'autres avantages environnementaux dans son processus d'approvisionnement, tout en priorisant les biens et services ayant des impacts environnementaux élevés. À cet égard, l'ASC améliorera la collecte et le suivi des données afin de permettre une responsabilisation adéquate et la production de rapports concluants sur l'intégration de critères et de normes environnementaux aux processus d'approvisionnement.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>La prise en considération de critères écologiques aux fins des décisions d'approvisionnement devrait améliorer l'empreinte carbone associée au processus d'approvisionnement du gouvernement et encourager les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils offrent. Cela contribuera également à assurer une consommation responsable pour la réalisation des activités internes et à prendre en considération les répercussions environnementales de l'achat de biens et de services.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 12.2 :</i> Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p><i>Indicateur du CIC 12.2.1 :</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI 12.7 :</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>

INITIATIVES PRÉVUES

1 - Resserer les critères d'approvisionnement écologique

Conformément aux exigences découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert, l'ASC prendra les mesures ci-dessous pour les catégories à impact élevé :

- Analyse du profil d'approvisionnement du Ministère afin de déterminer les catégories à impact élevé et les grandes catégories de dépenses (terminée).
- Élaboration d'un plan d'action visant à réduire l'impact environnemental du processus d'approvisionnement de l'ASC.

Programme : Services internes

2 - Consolider l'approvisionnement écologique

L'ASC continuera de s'assurer que tous les spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel reçoivent une formation sur l'approvisionnement écologique (p. ex. le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique ou tout cours équivalent) dans l'année qui suit leur embauche.

Programme : Services internes

Programme : Services internes

CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES

Une analyse du profil d'approvisionnement du Ministère permettra à l'ASC d'élaborer un plan d'action éclairé qui réduira l'impact environnemental des achats de l'ASC en resserrant les critères d'approvisionnement écologique. Ensemble, ces mesures seront appliquées en tirant profit de l'édition 2022 de l'étude de l'empreinte carbone des achats effectués par l'ASC de 2017-2018 à 2022-2023.

Ambition du CIC 12.2 : Les Canadiens consomment de façon durable.

Indicateur du CIC 12.2.1 : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.

Cible du CMI 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

Indicateur du CMI 12.7.1 : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

La prise en considération de critères écologiques aux fins des décisions d'approvisionnement. Le personnel formé est mieux équipé pour faire des considérations d'ordre environnemental, au moment de prendre des décisions d'achat, ce qui peut inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils offrent et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Les objectifs ou ambitions pertinents :

Ambition du CIC 12.2 : Les Canadiens consomment de façon durable.

Indicateur du CIC 12.2.1 : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.

Cible du CMI 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.



OBJECTIF 13

PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

LE CONTEXTE DE LA SFDD

En ce qui concerne les changements climatiques et leurs répercussions, l'ASC prend différentes mesures pour respecter les engagements environnementaux du gouvernement du Canada, non seulement dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, mais aussi par des projets et des initiatives d'observation de la Terre.

L'ASC s'efforce d'atteindre son objectif de carboneutralité d'ici 2050 et d'intégrer des pratiques de gestion durable et des activités à faible émission de carbone en milieu de travail. Au cours de la période 2023-2027, l'ASC intégrera la réduction d'émissions de GES dans les processus décisionnels en utilisant une méthode d'analyse des options en matière de réduction des émissions de GES pour les rénovations majeures et tous les autres projets immobiliers qui ont une incidence sur la consommation d'énergie et les émissions de GES. De plus, l'Agence continuera à rendre compte de sa performance environnementale à travers la déclaration annuelle de l'inventaire d'émissions de GES, de la flotte automobile, de la production de déchets, de l'eau et de l'adaptation aux changements climatiques. Enfin, l'ASC s'assurera que tous les employés concernés apprennent à évaluer les répercussions des changements climatiques et les risques qui s'y rapportent.

L'observation de la Terre depuis l'espace se définit comme la collecte de données sur les systèmes physiques, chimiques et biologiques de la Terre à l'aide de satellites. Depuis l'espace, ces données fournissent des informations et des services à l'appui des communications mondiales, de l'économie, de la sécurité et de la défense, de la sécurité publique et de la gestion des urgences, de l'environnement et de la santé. L'ASC joue un rôle de chef de file au sein du gouvernement du Canada pour assurer l'accessibilité et l'utilisation des données d'observation de la Terre.

Grâce à l'observation de la Terre, l'ASC joue un rôle de premier plan dans la gestion des catastrophes naturelles avec ses satellites. Au fur et à mesure que les conséquences des changements climatiques s'aggravent, les catastrophes naturelles deviendront plus fréquentes et plus intenses. Les données satellitaires sont donc devenues essentielles pour aider les équipes d'intervention d'urgence dans la mesure où elles leur permettent de repérer les sites potentiellement dangereux, d'évaluer l'étendue des dégâts et de réaliser plus facilement des opérations de sauvetage. L'expertise du Canada en matière d'observation de la Terre et de traitement de données des radars à synthèse d'ouverture contribue à la gestion des catastrophes et aux opérations de secours par le biais de l'application de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures ». À partir d'octobre 2023 et pour une période de six mois, l'ASC assumera le rôle de principal organisme responsable de l'application de la Charte en collaboration avec l'Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.



Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Surveiller et déclarer la performance environnementale liée aux activités de l'ASC (émissions de GES, consommation d'énergie et d'eau, des déchets produits, etc) par chaque installation à l'aide du logiciel RETScreen.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation en pourcentage (%) des émissions de GES de l'ASC entre la période 2005-2006 (année de référence) et l'exercice financier en cours.</p> <p>Point de départ : En 2005-2006, les émissions totales de GES de l'ASC se chiffraient à 2,4 ktCO₂e. En 2022-2023, les émissions totales de GES de l'ASC s'élevaient à 1 ktCO₂e, ce qui représente une réduction de 56 % par rapport au niveau de 2005-2006.</p> <p>Cible : Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025.</p> <p>Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050.</p> <p>Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 10 % additionnels tous les 5 ans, à partir de 2025.</p>	<p>En surveillant et en déclarant sa performance environnementale, l'ASC aide le gouvernement du Canada à mesurer et à déclarer ses progrès et les résultats qu'il obtient de manière à respecter ses principes de responsabilisation, de transparence et de production de données ouvertes. L'Agence contribue également à assurer l'exactitude du processus fédéral d'inventaire des émissions de GES en communiquant les résultats de ses activités et en faisant le suivi de ses progrès.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Ambition du CIC 13.1 : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CIC 13.1 : D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p>Indicateur du CIC 13.1.1 : Émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CMI 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>Indicateur du CMI 13.2.2 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>L'ASC participera à des initiatives gouvernementales visant à acheter des mégawattheures d'électricité renouvelable pour ses sites situés là où les réseaux électriques émettent encore du carbone.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) d'électricité propre utilisée par l'ASC.</p> <p>Point de départ : En 2022-2023, 97 % de l'électricité utilisée par l'ASC était de l'électricité propre.</p> <p>Cible : L'ASC utilisera 100 % d'électricité propre d'ici 2025.</p>	<p>En utilisant de l'électricité propre pour l'exploitation des bâtiments, l'ASC contribuera à l'élimination des émissions de GES provenant des bâtiments fédéraux dans les territoires où la production d'électricité ne provient pas de sources renouvelables propres; l'Agence contribuera du même coup à la transition vers des activités carboneutres pour les installations et la flotte automobile d'ici 2050. Elle favorisera également le passage à une économie carboneutre en renforçant l'économie du secteur des énergies renouvelables.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Ambition du CIC 13.1 : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CIC 13.1 : D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p>Indicateur du CIC 13.1.1 : Émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CMI 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>Indicateur du CMI 13.2.2 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement</p>	<p>Tous les équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération (CVC-R) nouvellement installés utiliseront des réfrigérants dont le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert, sauf s'il s'avère que ces équipements et/ou réfrigérants ne sont pas offerts au pays ou que leur acquisition n'est pas réalisable d'un point de vue technique ou économique.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'équipements de CVC-R nouvellement installés utilisant des réfrigérants dont le PRP est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert.</p> <p>Point de départ : En 2022-2023, aucun nouvel équipement de CVC-R n'a été installé.</p> <p>Objectif : Utilisation, d'ici 2030, de réfrigérants dont le PRP est inférieur aux limites fixées par la Stratégie pour un gouvernement vert, et ce, pour 100 % des équipements de CVC-R nouvellement installés.</p>	<p>Alors que les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir, la Stratégie pour un gouvernement vert incite les ministères et organismes fédéraux à faire preuve de leadership en accélérant le rythme de conversion ou de remplacement des équipements utilisant ces gaz d'ici 2030. L'installation de nouveaux équipements de CVC-R utilisant des réfrigérants ayant un PRP inférieur contribuera à réduire l'utilisation de réfrigérants à PRP élevé, soit des réfrigérants qui amincissent la couche d'ozone et de HFC. Ceux-ci sont visés par la SGV, en raison de leur effet persistant et leur puissance comme gaz à effet de serre, certains restant dans l'atmosphère pendant des siècles. Ces nouveaux équipements favoriseront aussi la réalisation de l'objectif du Canada consistant à réduire progressivement les HFC de 15% d'ici 2036 sous les niveaux de référence calculés au moyen de l'application du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les halocarbures de remplacement (RSACOHR) d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC).</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC 13.1</i> : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC 13.1</i> : D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p><i>Indicateur du CIC 13.1.1</i> : Émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CMI 13.2</i> : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Indicateur du CMI 13.2.2</i> : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres	<p>Décarboniser le portefeuille immobilier de l'ASC en mettant en œuvre les mesures identifiées dans des études de carboneutralité et en définissant la feuille de route qui mènera à la neutralité carbone.</p> <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Variation en pourcentage (%) entre les émissions de GES provenant des opérations immobilières durant la période 2005-2006 (année de référence) et celles associées à l'exercice financier en cours.</p> <p>Point de départ : En 2005-06, les émissions totales de GES de l'ASC se chiffraient à 2,4 ktCO₂e.</p> <p>En 2022-23, les émissions totales de GES de l'ASC provenant des opérations immobilières s'élevaient à 1 ktCO₂e, ce qui représente une réduction de 56 % par rapport au niveau de 2005-2006.</p> <p>Cible : Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025.</p> <p>Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2050.</p> <p>Réduire les émissions totales de GES de l'ASC de 10 % de plus tous les 5 ans, à partir de 2025.</p>	<p>À la suite de la complétion d'études sur la carboneutralité pour ses deux bâtiments principaux en 2022 et en 2023, l'ASC élaborera sa feuille de route pour atteindre la carboneutralité pour son portefeuille immobilier et veillera à aligner sa stratégie d'entretien des bâtiments avec les conclusions de ces études. Toutes ces actions permettront à l'ASC de réduire ses émissions de GES liées à l'exploitation de ses bâtiments et d'investir dans des rénovations à faible émission de carbone. L'Agence contribuera du même coup à la réduction des émissions totales de gaz à effet de serre (de portées 1 et 2) liées à l'exploitation des bâtiments fédéraux et elle verra à ce que les objectifs de réduction fixés par le gouvernement du Canada soient atteints.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p>Ambition du CIC 13.1 : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CIC 13.1 : D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p> <p>Indicateur du CIC 13.1.1 : Émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Cible du CMI 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p>Indicateur du CMI 13.2.2 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre.</p>

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>L'ASC prendra les mesures ci-dessous pour réduire les risques recensés dans le cadre de son étude sur les risques et la résilience climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les changements climatiques aux fins de la planification de la continuité des activités et de la gestion des risques ministériels ou de processus équivalents, ainsi que de la conception et de la réalisation de programmes et/ou consolider ce processus de prise en considération. - Intégrer les conclusions de l'étude sur les risques et la résilience climatique de l'ASC à ses activités opérationnelles et à la planification stratégique d'autres portefeuilles immobiliers. - Tenir compte des conditions et des adaptations futures qui découleront des changements climatiques aux fins de la réalisation de grands projets immobiliers afin de s'assurer que les bâtiments et les éléments rénovés pourront résister au climat. <p>Programme : Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage (%) de biens critiques pour lesquels des mesures ont été prises afin de réduire les effets des changements climatiques.</p> <p>Point de départ : En 2022-2023, des mesures visant à réduire les effets des changements climatiques ont été prises pour 50 % des biens critiques.</p> <p>Cible : Mesures prises pour 100 % des biens critiques afin de réduire les effets des changements climatiques.</p>	<p>La prise en considération de la variabilité du climat et des changements climatiques aux fins de l'élaboration des politiques, des programmes et des activités est l'un des principaux moyens dont dispose le gouvernement pour s'adapter à l'évolution du climat et y résister. En évaluant le risque de répercussions des changements climatiques sur des biens essentiels et en élaborant des plans pour atténuer ces risques, l'ASC réduira le risque d'interruption de services essentiels aux Canadiens.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition du CIC 13.2 :</i> Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CMI 13.1 :</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p><i>Cible du CMI 13.2 :</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Indicateur du CMI 13.2.1 :</i> Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales.</p>

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe</p>	<p>L'ASC continuera de fournir des données satellitaires dans la foulée de la mise en application de la Charte.</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'activations de la Charte internationale qui se sont appuyées sur des images de l'ASC.</p> <p>Point de départ : 84 % des opérations d'activation de la Charte internationale se sont appuyées sur des images de l'ASC en 2022-23.</p> <p>Cible : 80 % ou plus des activations de la Charte internationale s'appuieront sur des images de l'ASC tous les ans.</p>	<p>Le partage d'images satellites aux responsables d'opérations de secours en cas de désastre est essentielle pour faire face aux catastrophes naturelles dans le monde entier. Non seulement cette initiative renforce-t-elle les relations internationales, mais elle contribue aussi à la gestion des situations d'urgence et à la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents :</p> <p><i>Ambition du CIC 13.2</i> : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Indicateur du CIC 13.2.1</i> : Fréquence de certaines catastrophes naturelles.</p> <p><i>Cible du CMI 13.1</i> : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p><i>Indicateur du CMI 13.1.1</i> : Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada</p>	<p>Assurer la prestation continue de services d'observation de la Terre à des partenaires.</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de services de données d'observation de la Terre offerts par le Programme d'utilisation de l'espace (PUE).</p> <p>Point de départ : En 2022-23, 8 services d'observation de la Terre ont été offerts dans le cadre du PUE.</p> <p>Objectif : D'ici 2026-27, 11 services d'observation de la Terre seront offerts dans le cadre du PUE.</p>	<p>Les données spatiales sont un outil indispensable pour en apprendre davantage sur notre planète et sa dynamique complexe. Elles constituent la pierre angulaire sur laquelle s'appuient les services gouvernementaux, le secteur et les universités pour surveiller les vulnérabilités, évaluer les catastrophes naturelles et concevoir des solutions de pointe pour relever les défis environnementaux actuels et futurs. En assurant la transmission continue des données provenant de ses satellites d'observation de la Terre à ses partenaires nationaux et internationaux, l'ASC contribue à la compréhension des changements climatiques, à l'évaluation de leurs répercussions et à l'élaboration de stratégies d'adaptation efficaces visant à en atténuer les effets.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>Ambition du CIC 13.2</i> : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CMI 13.2</i> : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>



OBJECTIF 17 RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONTEXTE DE LA SFDD

Les satellites dans l'espace offrent des renseignements précieux qui peuvent améliorer la vie des gens et éclairer les décisions des gouvernements. Les données tirées de l'espace permettent aux innovateurs des communautés universitaires et du secteur des entreprises de trouver des solutions aux défis concrets de la vie quotidienne, tels que les feux de forêt, les pénuries d'eau, les inondations et les vagues de chaleur.

La communauté spatiale canadienne, avec sa capacité d'observation de la Terre, collabore actuellement avec des partenaires américains, européens et japonais. L'ASC contribue à la protection des écosystèmes canadiens et mondiaux en communiquant des données spatiales au pays et à l'étranger, et en soutenant financièrement la mise au point d'applications. Les **satellites RADARSAT** de l'Agence, par exemple, surveillent les écosystèmes et les glaces, facilitent la surveillance maritime et contribuent à la gestion des catastrophes et des ressources ainsi qu'à l'élaboration de cartes dans le monde entier. En rendant ces données accessibles, tous les partenaires disposent de renseignements essentiels pour surveiller les conditions environnementales et prendre des décisions éclairées. Un autre exemple est le satellite **SCISAT** qui recueille des données atmosphériques pour surveiller la qualité de l'air au Canada, la reconstitution de l'ozone et le climat de la Terre, conformément à l'engagement du Canada pris dans la foulée du Protocole de Montréal des Nations Unies et de l'Accord de Paris. D'autres satellites⁵ surveillent également diverses parties des écosystèmes, de l'atmosphère et des océans de la planète.

De plus, l'ASC a grandement contribué à accroître la disponibilité des données et des publications scientifiques dans le cadre de l'initiative du gouvernement ouvert. L'Agence donne accès à des données scientifiques dans les domaines de la science atmosphérique, de la science de la surface de la terre, de la science solaire-terrestre, de l'astronomie, de l'exploration planétaire, de la santé dans l'espace et des technologies spatiales. Un accès accru aux données spatiales permettra de créer un plus grand nombre d'applications et de services à valeur ajoutée pour les Canadiens, mis au point par tous les acteurs du secteur spatial, tout en consolidant les partenariats internationaux.

⁵ Pour une liste des satellites d'observation de la Terre, veuillez visiter la page [Satellites d'observation de la Terre | Agence spatiale canadienne \(asc-csa.gc.ca\)](https://www.asc-csa.gc.ca/fr/satellites)



STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE À L'APPUI DE LA CIBLE

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif

« Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Collaborer avec les partenaires à la surveillance et à la protection des écosystèmes par voie de services et de technologies depuis l'espace</p>	<p>L'ASC continuera de fournir des données spatiales à d'autres services gouvernementaux et au secteur privé, et à soutenir la conception d'applications de traitement de données pour la surveillance et la protection de l'environnement.</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre de services offerts à la population canadienne qui dépendent des données spatiales.</p> <p>Point de départ : 49 services dépendant des données spatiales offerts par d'autres ministères et le secteur privé en 2022-2023.</p> <p>Cible : 60 services dépendant des données spatiales offerts par d'autres ministères et le secteur privé d'ici 2026-2027.</p>	<p>Il est essentiel de favoriser l'établissement de partenariats avec des partenaires nationaux et étrangers pour assurer la réussite des interventions visant à gérer les changements climatiques. En aidant les ministères et le secteur privé à fournir aux Canadiens des services qui dépendent des données spatiales, l'ASC contribue à l'élaboration de services et d'applications qui permettent de protéger et de surveiller nos écosystèmes.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC</i> : Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD.</p>



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	CONTRIBUTION DE LA MESURE MINISTÉRIELLE À L'OBJECTIF / LA CIBLE DE LA SFDD - STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA PROGRAMME 2030 / ODD
<p>Faire progresser les initiatives en matière de données ouvertes</p>	<p>L'Agence continuera à s'efforcer de consolider des partenariats en mettant les données spatiales à la disposition de ses partenaires et du public.</p> <p>Programme : Utilisation de l'espace</p> <p>Exploration spatiale</p> <p>Programme de développement de capacités spatiales</p> <p>Services internes</p>	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'ensembles de données seront disponibles grâce au soutien de l'ASC.</p> <p>Point de départ : 35 ensembles de données en 2018.</p> <p>Cible : 53 ensembles de données seront disponibles grâce au soutien de l'ASC d'ici 2026-2027.</p>	<p>Ce faisant, elle favorisera le développement durable collaboratif. Grâce à l'initiative du gouvernement ouvert, l'ASC a rendu les données plus accessibles et a encouragé l'échange de renseignements entre partenaires. Les renseignements recueillis par des satellites et dans le cadre de projets de l'ASC sont utiles pour établir des objectifs de développement durable et pour évaluer les effets des changements climatiques; les données de l'ASC sont donc essentielles pour favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable.</p> <p>Les objectifs ou ambitions pertinents : Ambition/Cible du CIC : Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> : Nombre de jeux de données ouverts diffusés par le gouvernement du Canada.</p>

SECTION 5

Intégration du développement durable

L'ASC s'est engagée dans une série d'initiatives visant à intégrer le développement durable à ses processus internes. Premièrement, l'Agence a pris des mesures pour que ses processus de prise de décisions tiennent compte des objectifs et des cibles de la SFDD. L'ASC prévoit d'intensifier ses efforts pour intégrer le développement durable à ses pratiques et politiques de gestion interne, à ses opérations immobilières ainsi qu'à son processus d'approvisionnement par des activités qui soutiennent la Stratégie pour un gouvernement vert, les objectifs et les cibles de la SFDD, le Programme 2030 du Canada et les ODD.

En outre, l'ASC a prévu d'ajouter à son cadre de gestion de la gouvernance des investissements des exigences en matière de développement durable, telles que les objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert et les processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Le développement durable sera ainsi prioritaire et dûment pris en considération tout au long des phases de planification et de mise en œuvre des projets.

La longévité de nos actifs spatiaux est également au cœur des priorités de l'ASC. Par exemple, SCISAT, lancé en 2003, était censé fournir des données pendant deux ans. En 2023, ce satellite fournit toujours aux scientifiques du monde entier des renseignements cruciaux sur la composition chimique de l'atmosphère. Le prolongement des missions n'est pas seulement une bonne chose pour le rendement des investissements, il contribue aussi au maintien d'un environnement spatial durable.

L'ASC a également prévu d'intégrer des objectifs de résilience et de carboneutralité au processus de gestion de ses activités. Dans le cadre de cette initiative, l'ASC projette d'aligner son objectif de carboneutralité sur sa stratégie immobilière ainsi que sur la transition vers des achats plus écologiques, la prise en compte de la résilience et l'adaptation climatiques dans les projets et la promotion de la mobilité à faible émission de carbone (covoiturage, transports en commun, vélo). Parallèlement, l'ASC continuera d'intégrer le développement durable en participant aux activités de tous les comités et de toutes les communautés de pratiques visés par la Stratégie pour un gouvernement vert au niveau national.

De plus, l'Agence a rédigé une directive sur l'approvisionnement écologique, qui constituera une étape importante dans l'officialisation de son engagement à se conformer à ses obligations relatives à ce type d'approvisionnement. Non seulement cette directive renforce l'engagement de l'ASC en faveur de pratiques respectueuses de l'environnement, mais elle assure également la réduction des répercussions de ses achats sur l'environnement. L'ASC continuera de veiller à ce que tous les spécialistes en gestion de l'approvisionnement et du matériel reçoivent une formation adéquate (p. ex. le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique ou tout cours équivalent) dans l'année qui suit leur embauche. L'ASC fera aussi une analyse de cycle de vie (ACV) d'un projet spatial afin que nous puissions approfondir notre compréhension des répercussions environnementales des contrats de services de la Recherche et du Développement ainsi que des possibilités de réduction des émissions de carbone qu'ils offrent; cette évaluation permettra de recenser des solutions pour décarboniser les activités prévues dans ces contrats.

L'Agence s'est également engagée à s'assurer que le développement durable soit reflété dans les communications et les activités de sensibilisation de l'organisation. À cet égard, elle partage activement, auprès de ses employés, les mises à jour sur sa performance environnementale au moyen d'une infolettre trimestrielle et organise des activités lors d'occasions spéciales, telles que la Semaine canadienne de l'environnement. Dans le passé, ces initiatives ont mené à la plantation d'une microforêt, à la tenue d'ateliers de réparation de vélos et de conférences sur les véhicules électriques. Au cours des années à venir, l'ASC prévoit mettre sur pied un comité vert, afin de consolider son engagement en faveur du développement durable.

Le cycle 2023-2027 de la SMDD offre à l'Agence l'occasion de raffiner sa vision et sa mission organisationnelles. L'ASC souhaite favoriser l'établissement d'un milieu de travail où la durabilité est profondément ancrée dans la culture organisationnelle, afin d'ouvrir la voie à un avenir plus vert. C'est avec enthousiasme que l'ASC adopte ce changement, afin de contribuer à la protection de la Terre et à la qualité de vie de ses citoyens. Dans cette optique, l'ASC envisage de participer aux initiatives internationales en matière de durabilité de l'espace et de limitation des débris spatiaux.

Enfin, l'ASC continuera, à veiller à ce que son processus décisionnel intègre les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'EES. Une EES pour une proposition de politique, de plan ou de programme comprendra une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles de la SFDD.

Le processus de l'ASC prévoit, dans un premier temps, d'entamer les EES en effectuant une analyse préliminaire le plus tôt possible dans le cycle d'élaboration de la proposition; cette analyse permettra de recenser les effets environnementaux éventuels et de déterminer si la proposition doit faire l'objet d'une EES complète. Les protocoles d'évaluation préliminaires aideront également l'ASC à recenser des solutions de rechange ainsi que des recommandations dans les cas où les effets sur l'environnement sont importants.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de l'ASC sont faites lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée ([voir ici](#)). Ces déclarations visent à démontrer que les effets environnementaux (y compris leurs répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) de l'application de la politique, du plan ou du programme approuvé, ont été pris en considération dans l'élaboration de la proposition et au cours du processus de prise de décisions.

